



Flûor — Session 6 RÈGLEMENT

Plan de répétitions et concerts

Samedi 29.10.11 de 9h45 à 12h

Samedi 26.11.11 de 9h45 à 12h

Samedi 17.12.11 de 9h45 à 12h

Samedi 28.01.12 de 9h45 à 12h

Samedi 11.02.12 de 9h45 à 12h

Samedi 10.03.12 de 9h45 à 12h

Samedi 31.03.12 toute la journée

Samedi 05.05.12 de 9h45 à 12h

Samedi 02.06.12 (répétition sans direction! Date et horaire à confirmer après le début des répétitions en fonction des participants)

Samedi 16.06.12 **Générale** matin à Cortaillod

Dimanche 17.06.12 **Concert au Temple de Cortaillod (NE) 17h00**

Samedi 23.06.12 **Concert au Temple de Ste-Croix (VD)**, dans le cadre de la Fête de la musique (horaire à préciser)

Lieu des répétitions

Neuchâtel, Mission catholique italienne, Tertre 48

Âge

Ouvert à tous

Niveau minimum

1 - 2 ans de cours

Nombre de participants

Limité à 16 pour la Session 6

Prix forfaitaire

Le prix forfaitaire comprend: l'encadrement pédagogique de plus de 22h de répétitions par 2 musiciennes professionnelles; les partitions; la mise à disposition de flûtes alto, basse et piccolo.

Adulte CHF 590.-

Adulte - Élève actuel de L. Franssen ou B. Minder CHF 490.-

Réduit CHF 550.-

Réduit - Élève actuel de L. Franssen ou B. Minder CHF 450.-

Réductions

Enfant, étudiant, chômeur, AVS

Réinscription: réduction de CHF 10.-

Instruments et matériel

Chacun amène son lutrin et sa (ou ses) flûte(s).

Inscription

L'inscription entre formellement en vigueur au moment de l'inscription par écrit, au moyen du formulaire d'inscription ci-joint. Celle-ci doit se faire au plus tard pour le 23 octobre 2011.

Lors de l'inscription formelle, le participant ou son représentant légal est tenu au paiement entier du forfait. Celui-ci est à verser au début de la période de cours, sur facture de l'Association Flûor. Sur accord préalable avec l'Association, le paiement peut se faire en deux fois, à un mois de distance.

L'inscription est un engagement pour l'ensemble du projet.

Absences

Les absences d'un participant ne sont pas remplacées. Pour la bonne marche du groupe, une présence régulière est particulièrement importante.

Remarque

Pour profiter pleinement de Flûor, il est important de prévoir une pratique individuelle régulière entre les répétitions.

Responsabilité

Chaque participant est lui-même responsable de son instrument. Il est également responsable des instruments qui lui sont mis à disposition. En cas de dégât, il se chargera des frais engendrés. L'Association Flûor n'est pas responsable en cas d'accident.

Pour les dispositions non précisées dans le présent règlement, ce sont celles du Code des Obligations qui s'appliquent.

Le lieu de juridiction correspond au siège de l'association Flûor, Neuchâtel.

Neuchâtel, septembre 2011

Association Flûor

p.a. Barbara Minder

Louis-Favre 11

2000 Neuchâtel

Laure Franssen | +41 32 725 56 05 | laurefranssenee@hotmail.com

Barbara Minder | +41 32 730 26 33 | info@barbara-minder.ch

www.barbara-minder.ch/Orchestre-de-flutes